



santé

n°67 - 13 mars 2020

INFORMATIONS CONCERNANT LA SITUATION LIÉE AU CORONAVIRUS COVID-19

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs d'Île-de-France,

Nos 8 comités départementaux et la ligue Île-de-France de handball ont décidé la suspension de toutes les compétitions de handball, aux niveaux départemental et régional, dès ce jeudi 12 mars, jusqu'au 19 avril, dans une première étape. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, nous aviserons alors.

Bien entendu, le format des compétitions en sera forcément impacté d'ici la fin de la saison.

Les clubs n'ont aucune démarche administrative, ou report à effectuer pour le moment. Une communication plus précise des Commissions d'organisation des compétitions (COC) de chaque structure (comités et ligue) faisant état des premières solutions de report vous parviendra prochainement.

La fédération, quand à elle, a indiqué que les championnats nationaux sont suspendus jusqu'au 5 avril.

Concernant le secteur de l'excellence sportive, le fonctionnement des pôles espoirs franciliens masculins (sites de Créteil et d'Eaubonne) & féminins (site de Chatenay-Malabry et Fontainebleau) est lui aussi suspendu jusqu'à nouvel ordre et à un retour de la réouverture des établissements scolaires.

Et dans la suite logique des annulations des interligues, le stage ligue féminin SR4 (prévu du 27 au 29 mars) ainsi que le stage ligue masculin SR6 (prévu du 6 au 9 avril) ne seront pas réalisés.

Une programmation de l'évaluation des joueurs nés en 2005 sera proposée selon l'évolution de la situation sanitaire de notre pays. De même, pour les joueuses nées en 2006, un prochain temps de détection sera programmé si possible courant avril.

Concernant le secteur formatif (ITFE), nous avons pris la décision de suspendre également les formations et épreuves certificatives jusqu'au 19 avril 2020.

Concernant les activités au sein de vos clubs, il vous appartient de prendre les bonnes décisions. Vous serez sans doute bien aidés par vos municipalités qui pourraient être amenées à fermer les salles.

D'autre part, suite aux dernières directives ministérielles, la Maison du handball sera fermée durant les 15 prochains jours. Et comme la MDH, le siège de la ligue sera fermée. Le personnel ligue est mis en télétravail. L'accueil téléphonique et les postes fixes ligue sont renvoyés sur l'accueil de la MDH qui communiquera par courriel avec les intéressés. Nous vous remercions donc de privilégier au maximum la voie électronique pour vos différentes échanges avec nos services.

Enfin, dernière information du jour, le **Tournoi de qualification olympique masculin** prévu au mois d'avril à l'AccorHotels Arena est désormais **repoussé au mois de juin** dans des conditions pas encore définies.

Merci de votre compréhension.

Bien cordialement,

sommaire

Santé

• informations concernant la situation liée au coronavirus COVID-19 p. 1

Commissions

- compétitions
- communiqué relatif à la suspension des championnats régionaux p. 3
- gymnases sans colle p. 4
- développement
- report des rencontres régionales du handensemble p. 5

Évènements territoire

- annulation du Tiby Val-d'Europe 2020 p. 6
- annulation des rencontres France A' vs Norvège A' à la MDH p. 6



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex tél : 01 56 70 74 74

> 5800000@ffhandball.net www.handball-idf.com facebook : ligueIDFhandball twitter : @IdFhandball



Georges Potard

Président de la ligue Île-de-France





COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0800130000

(appel gratuit)

organisation des compétitions

COMMUNIQUÉ relatif à la suspension des championnats régionaux



Créteil, le 13 mars 2020

Suite à la suspension des championnats régionaux annoncé ce jeudi 12 mars, la commission restreinte d'organisation des compétitions du territoire Île-de-France réunie ce jour en visio-conférence précise les informations suivantes :

- le challenge des moins de 13 ans (dont la 3^e journée allait se jouer prochainement) est annulé et ne reprendra pas cette saison.
- la coupe de la ligue des clubs régionaux et départementaux (qui en était au stade des 1/8es de finale) est annulée et ne reprendra pas cette saison.

Pour les championnats classiques, nous espérons une reprise sur le week-end du 25-26 avril. Bien entendu, des aménagements de ces compétitions sont à prévoir.

Il est inutile à l'heure actuelle de nous interroger (par courriel ou par téléphone) sur les diverses perspectives à venir. Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous les présenter.

Christian Pastor, président de la commission

Hand Actu IDF n°67 13 mars 2020

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE





Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagneaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- · Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- La Grande-Paroisse => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnieres => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal & complexe de la Grande-Rue-Verte
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Mantes-la-Jolie => usage limité aux résines en spray
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbauron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Itteville => gymnase Thomas-Pesquet
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Drancy => tous les gymnase de la ville
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin
- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager
- USAGE DE LA RÉSINE (article 88.3 des règlements généraux de la FFHandball) écriture 2019-2020

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu

financière pour forfait isolé à son niveau de jeu. Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront men-tionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équine

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

 Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance con-cernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations – colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive.
 Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

Hand Actu IDF n°67 13 mars 2020 4



ENTRÉE LIBRE

20-21 mars 2020

RENCONTRES RÉGIONALES DU HANDENSE





RY-GARGA gymnase Alfred-Marcel-Vincent 43-47 avenue du Maréchal-Leclerc

HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN

#HandensembleIDF









